

ARRÊTÉ n° 2021 - 103
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2021-2022

La Présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2021-2022, **portail 13 : Institutions et société** est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :

Nancy VENEL, en qualité de responsable pédagogique du portail 13

En qualité de membres de la commission :

Christophe CHABROT : mention Droit et Administration publique

Guillaume GOURGUES : Co-directrice du département de science politique, pour la mention science politique

David GARIBAY : Directrice de l'UFR ASSP, pour la mention Science politique

Isabelle MALLON : mention Sociologie et Sciences Sociales

Nicolas CHAIGNEAU : mention Sciences économiques et de gestion

Monica MARTINAT : Directrice programme MINERVE

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 13/04/2021

La Présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

